

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 49-327-1924 Interdiction de séjour.

n° 49-327-1924

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 22 février 1924
Numéro JO n° 327 du 29/02/1924	Date du numéro 29 février 1924

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant deux ans à l'indigène Abdilai Nour.